

# BTS TRAVAUX PUBLICS



EN APPRENTISSAGE



## LE MÉTIER

Le technicien Supérieur Travaux Publics, collaborateur immédiat de l'ingénieur, participe à la construction des grands équipements nécessaires au transport et à l'énergie : routes, autoroutes, ponts, barrages, tunnels, réseaux (eau, assainissement, électricité...).

Il est destiné à assumer des responsabilités techniques importantes liées à l'exécution des ouvrages : préparation, organisation, surveillance des travaux.

## OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Participer au pilotage des travaux.
- Gérer et coordonner l'intervention des sous-traitants.
- Assurer le suivi et la gestion de chantier.

## INSERTION PROFESSIONNELLE

- Chef de chantier.
- Conducteur(trice) de travaux.
- Dessinateur(trice)-projeteur(teuse).

## CONDITIONS D'ACCÈS

- Être titulaire d'un Baccalauréat professionnel du secteur du bâtiment, STI2D ou S.
- Être âgé de moins de 30 ans ou sans limite d'âge pour les personnes en situation de handicap (autres dérogations possibles).
- Avoir signé un contrat d'apprentissage, pour lequel vous pouvez être accompagné.

## CALENDRIER DE LA FORMATION

- Rythme de l'apprentissage : 4 périodes de 5 semaines en centre de formation de septembre à mai, le reste en entreprise.
- Volume d'heures d'enseignement général, technologique et professionnel : 1505 h.
- Sécurisation du parcours avec la possibilité de passerelle avec la voie scolaire.

**Nom du certificateur :** Éducation Nationale

**Code RNCP :** RNCP37199

**Date d'enregistrement de la certification :** 09/01/2023



## SITE DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE (UFA)

UFA du lycée Emile Combes – 17800 PONS

Tel : 05.46.91.86.45

Contact : CHAILLOUX Xavier - OXOBY Ramuntcho, animateurs pédagogiques

## POURSUITE D'ÉTUDES

- Licence professionnelle Travaux Publics : encadrement de chantier (La Rochelle - Pons).
- Formation complémentaire.
- École d'ingénieurs.

## DÉLAIS D'ACCÈS

Date théorique de début de formation : septembre + possibilité d'intégration en cours d'année selon le parcours du candidat.

## MÉTHODES MOBILISÉES

L'apprentissage repose sur le principe de la formation partagée : alternance entre enseignements théoriques et professionnels en centre de formation des apprentis (CFA) et formation au métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités d'évaluation sont conformes au référentiel du diplôme et laissées à l'appréciation des équipes pédagogiques de l'UFA (CCF, ponctuel, ...).

## TARIFS

Entreprises privées		Fonction publique territoriale, fonction publique d'état et hospitalière	
Tarifs *:	prise en charge	Tarifs *:	prise en charge
à partir de 9000€	à 100% par les OPCO	à partir de 5500€	à 100% par le CNFPT

\* Pour toutes les formations : reste à charge pour l'apprenti 0%

## ACCESSIBILITÉ

Tous les établissements membres du CFA académique sont habilités à recevoir du public en situation de handicap.

Nous consulter pour une étude personnalisée par notre référente handicap.

## INDICATEURS MOYENS DE LA FORMATION 2022-2023

- Réussite aux examens : 90,00 %
- Taux d'insertion : 85,00 %
- Taux de poursuite d'étude : 15,00 %
- Taux de rupture : se référer aux indicateurs présents sur notre site web [www.cfa-acad-poitiers.fr](http://www.cfa-acad-poitiers.fr)

